Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 014-261400162-20261113-2026_32-DE

CCAS DE mondeville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DATE DE CONVOCATION :

6 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS :
8 jusqu'au point 2
9 à partir du point n° 3, dossier n° 3

VOTANTS :
8 jusqu'au point 2
9 à partir du point n° 3
dossier n° 3

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION :

20 novembre 2026

L'an deux mil vingt six, le 13 novembre, à 16h00
Le Conseil d'Administration de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle des commissions sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Présidente du CCAS.

PRÉSENTS:, Hélène BURGAT, Mickaël MARIE, Fanny ZUNDT-TAHON, Alexia ATCHRIMI, Murielle DUVET, Véronique CLIQUET, Maurice DESPLANCHES, Stéphane DUPONT, Thierry TAVERNEY

ABSENTS EXCUSES:, Nicolas CHAMPION, Joël PILLU

PROCURATIONS :

Madame Delphine LODS a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE CCAS ET NORMAND'E-SANTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MESSAGERIE SECURISEE COMPATIBLE MSSANTE

DELIBERATION N° **2026-32**
RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

NeS en tant que GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) est une structure de coopération, à but non lucratif, qui accompagne ses adhérents dans la réalisation de leurs projets numériques en santé. Dans le cadre de ses missions de Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) pour la Normandie, NeS est la maîtrise d'ouvrage de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale et régionale en matière de e-Santé.

Son objectif, d'intérêt public, est de mener à bien avec le soutien des pouvoirs publics, en particulier l'ARS de Normandie, la stratégie nationale en matière de santé numérique qui se décline autour des principes de continuité et de qualité des soins, de respect des droits des patients, de traçabilité des interventions et de renforcement des processus d'évaluation.
Dans ce cadre, le CCAS s'est doté en 2025, pour le service autonomie à Domicile, d'un logiciel avec une solution DUI (dossier usager informatisé) afin d'être conforme au Ségur du numérique.

Le Ségur du numérique est un programme national pour le secteur médico-social afin d'accélérer la transformation numérique du secteur. L'objectif de ce programme est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner :

- Développer les usages numériques pour faciliter le quotidien des professionnels.
- Décloisonner les secteurs sanitaire, hospitalier, ambulatoire et médico-sociaux en renforçant la coopération.
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des usagers.

Parmi le socle commun minimum de services numériques en santé, la mise en place de messageries sécurisées de santé a pour objet de sécuriser et faciliter les échanges avec les

Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 014-261400162-20261113-2026_32-DE

usagers et entre les professionnels du secteur social et médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.

Ainsi la messagerie sécurisée de santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels sont habilités à partager des données de santé. Cette messagerie facilite et sécurise les échanges interprofessionnels. Elle permet également de protéger les données de santé des usagers et la responsabilité des professionnels.

L'adhésion à Normad'e-Santé (NeS) permettra au CCAS de bénéficier d'un contrat MSS afin de déployer la messagerie sécurisée pour le service autonomie à domicile.

VU le code de l'action sociale et des familles
VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé
VU le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé
VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « loi Informatique et Libertés modifiée ») et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
CONSIDERANT le contrat de service proposé en annexe entre le CCAS et Normand'e-Santé,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration :

APPROUVE le contrat de service entre le CCAS et Normand'e-Santé pour la mise en place d'une messagerie sécurisée compatible MSSANTE (ci-joint en annexe)

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	8	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

LA PRESIDENTE DU CCAS

Hélène BURGAT

CCAS DE MONDEVILLE (Calvados)